



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
Tél. : 416 977.3222 Téléc. : 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Chartered Professional Accountants of Canada
277 Wellington Street West Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Le 6 juin 2024

Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité

Lisa French

Vice-présidente, Normes d'information sur la durabilité

277, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3H2

Chers membres du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité,

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est heureuse de vous présenter ses commentaires sur les trois documents que vous avez publiés récemment, à savoir la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1 [en projet], *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, la NCID 2 [en projet], *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, et le document de consultation sur les critères de modification [en projet].

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde. Elle travaille en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes sur les scènes nationale et internationale. La profession canadienne peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires, favorables aux entreprises et à la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte en évolution constante. Qui plus est, CPA Canada appuie la structure indépendante de normalisation en comptabilité, en audit et certification, et en information sur la durabilité au Canada, à laquelle elle fournit des ressources financières, humaines et autres.

Elle participe activement à des initiatives nationales et mondiales d'élaboration de politiques, de règlements et de normes dans le domaine de la durabilité, et contribue, en tant que membre du partenariat pour le renforcement des capacités de l'IFRS Foundation, à la conception de [ressources visant à soutenir la mise en œuvre réussie des Normes IFRS d'information sur la durabilité au pays et à l'étranger](#). CPA Canada a par ailleurs effectué des travaux de recherche approfondis et publié diverses [ressources sur les tendances et défis entourant l'information sur la durabilité et la finance durable](#).

La réponse de CPA Canada aux propositions du CCNID a été élaborée à la suite de consultations auprès d'un éventail de parties intéressées et concernées qui ont une connaissance de l'objet considéré, notamment le Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité et le Groupe de travail sur la préparation d'information sur la durabilité de CPA Canada, des administrateurs, des certificateurs et des investisseurs.

Soutenir l'établissement d'une base de référence mondiale

Nous appuyons pleinement le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) dans l'établissement d'une base de référence mondiale quant aux informations à fournir sur la durabilité. Aussi sommes-nous ravis de voir que vous fondez la NCID 1 et la NCID 2 sur les normes IFRS S1 et IFRS S2, respectivement, en les adaptant légèrement pour tenir compte du contexte canadien. Nous saluons également votre engagement à mettre sur pied un plan qui prend en considération les besoins et les intérêts des peuples, des communautés, des gouvernements et des entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits, afin de s'assurer que ces groupes participent à l'élaboration de ces normes. Il s'agit là, selon nous, d'une importante avancée dans l'élaboration de normes d'information sur la durabilité, tant au pays qu'à l'étranger.

Critères de modification

Nous appuyons les critères proposés, qui limitent les modifications à apporter à celles jugées nécessaires pour le marché canadien ou pour assurer la conformité aux textes législatifs du Canada. Nous soutenons l'adoption la plus étendue possible de la base de référence mondiale que forment les normes de l'ISSB. Les différences entre les obligations d'information d'un pays à l'autre sont susceptibles de confondre les utilisateurs et d'alourdir le fardeau imposé aux préparateurs qui doivent se conformer à des variantes des mêmes normes.

Par ailleurs, il serait utile d'obtenir des précisions quant à l'étendue de vos activités. Par exemple, prévoyez-vous d'élaborer des normes destinées à un éventail élargi d'utilisateurs ou débordant le cadre de la comptabilité dans le secteur privé? Nous vous suggérons de publier, en accompagnement de vos normes, une préface décrivant votre mandat et le champ d'application de vos normes, et fournissant d'autres informations contextuelles importantes.

Formation et commentaires interprétatifs

Il serait utile que vous élaboriez, de concert avec l'ISSB, des commentaires interprétatifs pour favoriser la compréhension des normes et l'uniformité de leur application. Ces commentaires interprétatifs devraient notamment porter sur les appréciations de l'importance relative et sur les mesures liées à la proportionnalité, telles que les dispositions faisant référence aux « coûts ou efforts excessifs » et à l'utilisation d'une « approche appropriée aux circonstances propres à l'entité » (ou à d'autres formulations semblables). Les mesures liées à la proportionnalité revêtent une importance particulière dans le contexte canadien, où les petits et moyens émetteurs constituent une part considérable du marché. Idéalement, les commentaires interprétatifs devraient, dans une large proportion, être publiés avant l'entrée en vigueur des normes.

Bien que nous soyons conscients que le concept de « coûts ou efforts excessifs » figure dans les Normes IFRS de comptabilité, nous avons appris que, dans la pratique, le seuil à atteindre pour satisfaire à ce critère est si élevé qu'il n'est presque jamais utilisé dans le contexte de l'information financière. Des

commentaires interprétatifs clairs et des exemples illustratifs pertinents s'imposent pour que les mesures relatives à la proportionnalité soient utilisées adéquatement dans le contexte de l'information sur la durabilité. Par exemple, comme un large éventail d'informations peuvent être fournies en ce qui concerne l'analyse de scénarios climatiques, il serait fort utile de pouvoir se référer à des indications et exemples illustratifs détaillés illustrant comment des entités aux circonstances différentes peuvent satisfaire aux obligations d'information.

Nous vous invitons également à envisager la création au Canada d'un groupe semblable au Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité, pour discuter des difficultés relatives à l'interprétation et à l'application des NCID, surtout au cours de la période où celles-ci seront appliquées pour la première fois. La mise en place d'un tel groupe avant le basculement obligatoire aux Normes IFRS de comptabilité au Canada s'est avérée très utile aux préparateurs et aux auditeurs.

Allègements transitoires

Nous sommes favorables à la prolongation des allègements transitoires afin d'aider les entités à appliquer les nouvelles normes. Satisfaire à toutes les dispositions qui y sont énoncées représentera un défi considérable pour bon nombre d'entre elles. Nous vous encourageons à continuer d'organiser des consultations et à envisager la nécessité d'offrir d'autres allègements concernant les difficultés de mise en œuvre anticipées, particulièrement en ce qui a trait aux questions ci-après. Bon nombre des parties que nous avons consultées avaient du mal à se prononcer sur les allègements transitoires sans connaître le champ d'application et le calendrier des règlements qui pourraient éventuellement être adoptés en matière d'information sur la durabilité.

Informations à fournir autres que celles portant sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques

Nous appuyons l'entrée en vigueur progressive de la NCID 1, qui élargit considérablement le périmètre de l'information sur la durabilité en l'étendant à un éventail de sujets hors du cadre des changements climatiques. La fourniture d'informations générales en lien avec la durabilité pose un défi à ne pas sous-estimer. En l'absence de normes portant sur des sujets particuliers, nous croyons que des indications et des précisions supplémentaires sont nécessaires quant aux exigences imposées aux préparateurs avant la première période d'application.

Nous croyons qu'une période de transition prolongée donnera aux entités le temps de se concentrer sur les informations liées aux changements climatiques, qui peuvent être plus difficiles à obtenir, tout en mettant au point des systèmes, des processus et des contrôles qui pourront être mis à profit pour obtenir les informations à fournir sur d'autres sujets liés à la durabilité lorsque les obligations d'information les concernant entreront en vigueur. Nous remarquons par ailleurs qu'un certain nombre de grandes entités

fournissent déjà des informations sur les questions de durabilité¹. Puisque l'allègement transitoire est facultatif, les émetteurs plus avancés qui souhaitent appliquer la NCID 1 pour fournir des informations sur des sujets autres que celui des changements climatiques pourraient le faire en suivant un calendrier accéléré.

Informations à fournir sur les émissions du champ d'application 3

Nous avons conscience que de nombreux émetteurs ne sont pas prêts à fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 3 à court terme. Des problématiques comme la collecte difficile et la fiabilité incertaine des données ont en effet été soulevées à maintes reprises lors de nos consultations. Recueillir des informations provenant des chaînes d'approvisionnement constitue notamment un défi de taille. De plus, le foisonnement des pratiques relatives à la mesure des émissions de GES du champ d'application 3 et à la façon dont elles sont présentées peut amoindrir l'utilité de l'information sur ce type d'émissions pour les investisseurs.

Nous vous invitons à continuer de faire le suivi des progrès accomplis par les émetteurs quant à la fourniture de ces informations. Nous vous invitons également à surveiller l'évolution des normes du Protocole des GES afin de tenir compte des incidences d'éventuelles modifications. Nous savons que des [travaux sont en cours](#) en vue d'améliorer les indications relatives à la mesure et à la présentation de l'information qui sont énoncées dans le Protocole des GES, notamment en ce qui concerne les méthodes comptables relatives aux émissions du champ d'application 3.

Informations à fournir sur la résilience climatique

Nous estimons qu'un allègement transitoire est nécessaire pour ce qui est de la fourniture d'informations sur la résilience climatique. La grande majorité des parties que nous avons consultées se sont entendues pour dire que l'analyse de scénarios climatiques est un processus difficile, et que la plupart des émetteurs ne disposent pas, à l'heure actuelle, des ressources internes ou de l'expertise nécessaires pour la réaliser. De plus, nous avons appris que les méthodes existantes ne sont pas très perfectionnées et qu'il n'y a pas d'ensembles normalisés d'hypothèses, ce qui limite la comparabilité et l'utilité des informations fournies.

Moment de la communication des informations

À notre avis, un allègement supplémentaire est nécessaire en ce qui concerne la communication simultanée des informations sur la durabilité et des états financiers correspondants.

Bien que nous reconnaissons les avantages d'une communication simultanée des informations financières et des informations sur la durabilité, nous croyons qu'il faut prévoir des allègements appropriés lors de la période de transition, alors que les émetteurs s'emploient à renforcer leurs capacités. Bon nombre

¹ [The State of Play: Sustainability Disclosure and Assurance 2019-2022 Trends & Analysis](#).

d'émetteurs sont actuellement en début de parcours quant à la présentation de l'information sur la durabilité, notamment en ce qui concerne la mise au point des processus, des systèmes et des contrôles nécessaires pour recueillir et présenter ces informations. Nous observons qu'il est particulièrement difficile pour les émetteurs de communiquer simultanément leurs informations sur les émissions de GES et leurs informations financières. D'autres difficultés pourraient aussi se poser aux émetteurs canadiens qui se conforment déjà à la réglementation existante concernant la présentation de l'information sur les GES, qui peut être décalée de la communication des informations financières.

En outre, nous n'avons pas constaté de forte opposition de la part des investisseurs à l'égard de mesures d'allègement transitoires supplémentaires visant l'obligation de présenter simultanément les informations financières et les informations sur la durabilité.

Collaboration avec les ACVM

Nous sommes conscients que, pour être exécutoires en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, les NCID doivent être enchâssées dans un règlement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Nous croyons qu'il faudrait aligner les obligations d'information canadiennes en matière de durabilité sur celles des normes de l'ISSB dans toute la mesure du possible. À cet égard, nous vous encourageons à continuer, en parachevant les NCID, de collaborer étroitement avec les ACVM, qui sont à mettre au point leur projet de règlement.

Nous constatons que les ACVM ont [indiqué](#) qu'elles comptent adopter seulement les dispositions des Normes canadiennes d'information sur la durabilité requises pour appuyer la présentation d'information liée aux changements climatiques. Un règlement sur l'information liée aux changements climatiques permettrait certes aux ACVM de réaliser des progrès à court terme, mais il importe de tenir compte des besoins des investisseurs en matière d'information sur les questions de durabilité autres que celles liées aux changements climatiques. De plus, la NCID 1 [en projet] décrit les fondements conceptuels (p. ex., image fidèle, importance relative, informations interreliées) essentiels à la compréhension et à l'application des dispositions de la NCID 2 [en projet]. Les deux normes ont été conçues pour être utilisées ensemble.

Il n'est pas surprenant que de nombreuses difficultés aient été soulevées en ce qui concerne la mise en œuvre initiale des nouvelles obligations d'information. Nous estimons que de la formation et des commentaires interprétatifs appropriés sur les mesures de la proportionnalité pourraient contribuer à atténuer les préoccupations soulevées et à mettre le Canada sur la voie de l'adoption intégrale de la base de référence mondiale en matière d'information sur la durabilité. Nous serons heureux de poursuivre notre rôle dans le renforcement des capacités en matière d'information sur la durabilité au pays.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous livrer nos commentaires dans le cadre de cette consultation. Nous restons volontiers à votre disposition pour vous faire part d'autres observations et répondre à vos questions, le cas échéant. À cet effet, veuillez communiquer avec Rosemary McGuire, vice-présidente, Expérience des membres (rmcguire@cpacanada.ca).

Veillez agréer, chers membres du CCNID, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pamela Steer', written in a cursive style.

Pamela Steer, FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction